



LE SYSTÈME ALIMENTAIRE

SI ON EN PARLAIT ?

N°5 Avril 2025

L'EAU c'est la vie !



1. Éditorial : L'eau c'est la vie
Par Gérard Casolari - Indecosa 83
2. La politique de l'eau
Par Véronique Bourgeois - Indecosa 12
3. L'eau : une question de santé
Par Aline Mahous - Indecosa 65
4. De l'eau, encore de l'eau, toujours plus d'eau !
Par Annie Sicard - Indecosa 83
5. Alerte aux perturbateurs endocriniens au pays basque !
Par Fabienne Malfroy - Indecosa 40
6. Les Recommandations du CESE : vers une gestion durable de l'eau
Par Marie NOLOT - Indecosa 57
7. Annonce du colloque eau
Par Béatrice Delafond - Indecosa 79

Colloque sur l'eau

6 novembre 2025

Montreuil

La vie est apparue dans l'eau, il y a environ 3 milliards d'années, sous la forme de micro-organismes unicellulaires qui furent les lointains ancêtres de tous les êtres vivants actuels.

L'eau remplit de multiples fonctions sur terre. Liquide, elle contribue à la formation du relief. Elle a contribué à l'apparition de la vie et elle reste indispensable à son maintien. Gazeuse, elle forme écran, dans l'atmosphère et protège la biosphère du rayonnement ultraviolet solaire. De jour, la vapeur d'eau atténue l'exposition de la Terre au rayonnement solaire et, de nuit, elle atténue le rayonnement infrarouge émis par la Terre : elle contribue donc à la stabilité de la température de la planète. Cette vapeur d'eau enfin permet le transfert de chaleur entre les océans, l'atmosphère et les continents.

L'eau couvre 70% de la surface du globe terrestre, ce qui représente 1400 millions de km³, dont 39,2 millions seulement sont de l'eau douce (qui provient de la précipitation de la vapeur d'eau) soit 3% de la totalité de l'eau.

L'eau, c'est la vie. Tout être vivant sur terre a besoin d'eau pour survivre.

L'eau est un élément vital et indispensable à la production de denrées alimentaires. Selon l'OCDE, le monde aura besoin de 60 % de nourriture en plus d'ici à 2050 pour garantir la sécurité alimentaire. Or, il faudra relever ce défi avec moins d'eau en raison des conséquences du changement climatique, de la croissance démographique, de l'urbanisation et d'une plus forte compétition pour l'accès à eau.

Environ 20% des français ont reçu, en 2021 une eau du robinet non conforme en raison de la présence de pesticides issus de l'agriculture. Il n'y a déjà quasiment plus d'eau en surface exempte de pollution. Aujourd'hui, cette pollution atteint la chaîne du vivant et tout cela au détriment de la santé de la population.

L'eau qui ne devrait pas être une marchandise est devenue « l'or bleu » aux mains des multinationales de l'agroalimentaire et de l'industrie. En 2010, l'ONU préconisait de reconnaître que " *Le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme*".

Gérard Casolari - Indecosa 83

La politique de l'eau

La gouvernance de l'eau en France est organisée autour d'une gestion par bassin hydrographique, avec **les acteurs** suivants ;

Les agences de l'eau : Ces établissements publics coordonnent la gestion des ressources en eau au niveau des bassins. Leur rôle inclut la collecte de redevances auprès des consommateurs et des pollueurs pour financer des projets locaux. Elles promeuvent également des actions pour protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques.

Les comités de bassin ; Ces instances participatives réunissent des représentants de l'État, des collectivités locales, des associations et des usagers de l'eau. Ils élaborent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), qui définissent les grandes orientations pour la gestion de l'eau dans chaque bassin.

Les communes et intercommunalités : Elles sont responsables de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que de la mise en œuvre des politiques locales liées à l'eau.

L'Office français de la biodiversité (OFB) : Cet organisme joue un rôle clé dans le suivi et le contrôle de la qualité de l'eau.

La politique de l'eau doit faire face à plusieurs défis majeurs en ce qui concerne :

Le Changement climatique : Les épisodes de sécheresse et les événements climatiques extrêmes perturbent le cycle naturel de l'eau, limitant sa disponibilité pour les besoins humains, agricoles et industriels.

La Pollution : L'eau est exposée à divers polluants, tels que les pesticides, les nitrates et les microplastiques, qui nuisent à la biodiversité aquatique et à la santé humaine.

Les Conflits d'usages : Les différents usages de l'eau (agriculture, industrie, consommation domestique, loisirs) peuvent entraîner des tensions, surtout en cas de pénurie.

L'Accessibilité économique : L'eau, bien qu'essentielle, reste une ressource dont le coût peut être problématique pour certaines catégories de populations, particulièrement en zone rurale.

Pour l'adaptation de la réglementation européenne : La France doit s'assurer que ses politiques respectent les objectifs de la directive-cadre européenne sur l'eau

La politique de l'eau en France repose sur des principes clés :

Le principe pollueur-payeur pour ceux qui polluent l'eau doivent contribuer financièrement à sa dépollution et à la préservation des ressources et la gestion des bassins. Cette gestion est adaptée aux caractéristiques géographiques et hydrologiques des différents bassins.

L'eau paie l'eau car les redevances perçues sur les factures d'eau servent directement à financer la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau avec la participation

locale et les décisions sont prises à des niveaux décentralisés, avec une forte implication des acteurs locaux, des élus et des usagers, afin de garantir une gestion adaptée aux besoins spécifiques.

Enfin *la solidarité et l'équité* pour que la politique de l'eau vise à garantir un accès équitable à la ressource pour tous, tout en prenant en compte les besoins des générations futures.

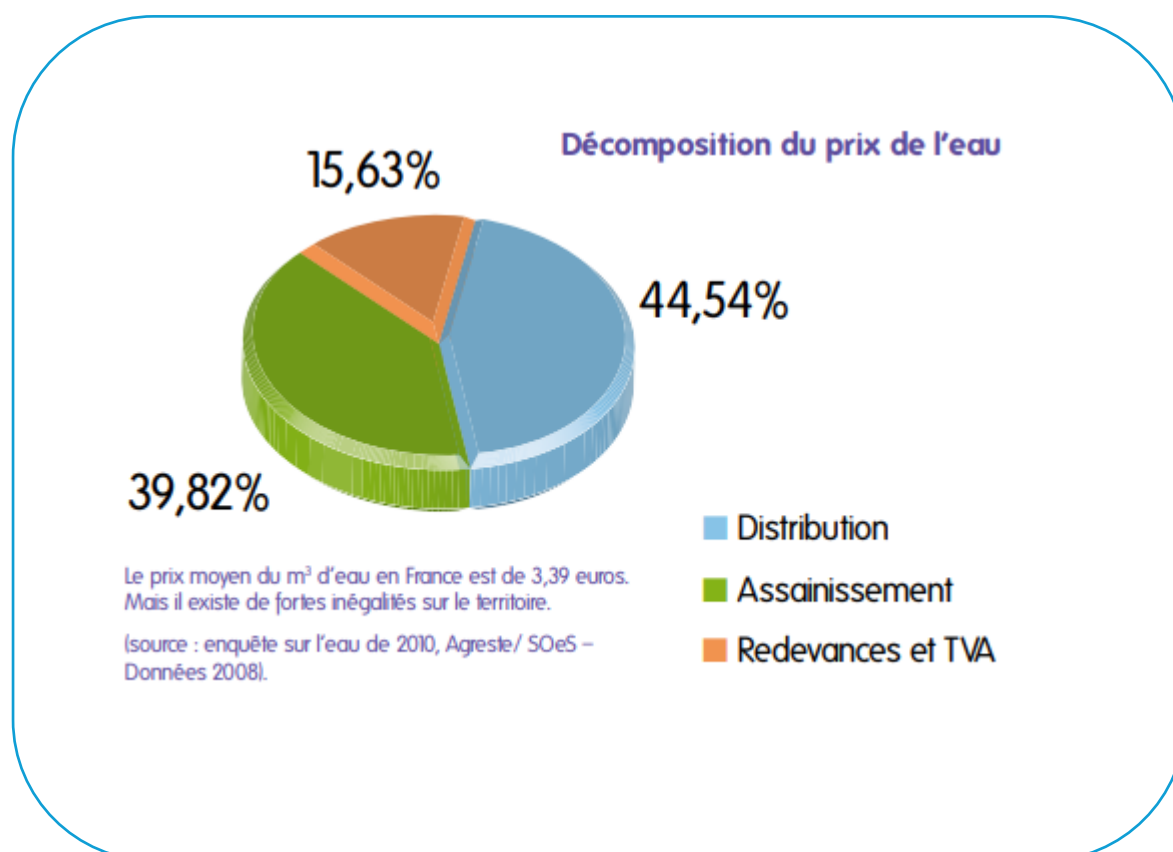
Les solutions envisagées seraient :

Les concertations locales qui impliquent tous les acteurs dans la gestion de l'eau pour trouver des compromis ;

Les innovations agricoles qui encourageraient aux pratiques agricoles moins consommatrices d'eau ;

Des réglementations strictes à mettre en place comme des restrictions d'usage en période de pénurie.

Véronique BOURGEOIS - Indecosa 12



L'eau : une question de santé !

L'eau est un élément central du corps humain, puisqu'elle en est le principal constituant : environ 60% du poids d'un individu.

L'eau est donc indispensable à l'équilibre de l'organisme. Elle permet de maintenir le volume de sang dans le corps et le sang permet de véhiculer l'oxygène nécessaire aux muscles comme au cerveau pour absorber les nutriments et produire l'énergie dont ils ont besoin pour fonctionner.

L'eau permet de réguler la température du corps par l'intermédiaire de la transpiration : par exemple, l'exposition à la chaleur fait monter la température du corps et la transpiration permet de le rafraîchir.

L'eau permet l'élimination des déchets par l'urine : déchets métaboliques et toxiques de l'organisme (résidus médicamenteux, aliments non absorbés...), tout en conservant les sels minéraux essentiels.

L'eau permet de garder une belle peau, s'hydrater régulièrement favorise le renouvellement cellulaire, rend la peau souple et douce et renforce son pouvoir protecteur. L'eau peut être source de bienfaits pour la santé, et faire l'objet d'un usage thérapeutique en ce qui concerne les eaux minérales par exemple, les eaux sulfatées ont un effet stimulant sur la digestion.

Les eaux thermales concourent au traitement de certaines maladies chroniques ou dégénératives comme les rhumatismes, les affections psychosomatiques, les troubles de l'appareil digestif, etc.

Le maintien de la qualité de l'eau est donc essentiel. Or, l'eau peut être source de risques si elle n'est pas de qualité suffisante ou si certains éléments susceptibles de transmettre des maladies s'y développent. L'eau contaminée et le manque d'assainissement entraînent la transmission de maladies comme le choléra, la diarrhée, la dysenterie, l'hépatite A, la fièvre typhoïde et la poliomyélite.

La mauvaise gestion des eaux usées urbaines, industrielles et agricoles implique une contamination dangereuse ou une pollution chimique de l'eau potable. La présence d'arsenic, de fluorure ou de nitrate dans l'eau potable est le risque chimique le plus important, mais les nouveaux contaminants tels que les produits pharmaceutiques, les pesticides, les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) et les microplastiques inquiètent le grand public.

Si l'eau douce est vitale pour la santé, elle l'est également pour les écosystèmes qui nous fournissent notre alimentation. Les changements climatiques, la croissance démographique et la raréfaction de l'eau exerceront une pression sur l'approvisionnement en denrées alimentaires. En effet, la majeure partie de l'eau douce utilisée, environ 70 % en moyenne, est orientée vers la production agricole : selon la FAO, il faudrait entre 2 000 et 5 000 litres d'eau pour produire la nourriture quotidienne d'une personne.

La concurrence pour l'eau entre les divers usagers, secteurs d'activités et pays ne cesse de s'intensifier. Divers facteurs sont en cause : croissance démographique, intensification de l'industrialisation et de l'urbanisation, comportements alimentaires et des modes de production agricoles toujours plus gourmands en eau.

Les conflits pour l'eau se multiplient. Ils sont parfois violents entre agriculteurs, éleveurs, entreprises agroindustrielles, forestières ou minières ou d'autres secteurs et villes en expansion.

L'accès à l'eau est et sera un enjeu stratégique pour le XXIème siècle.

Aline MAHOUS - Indecosa 65

“En buvant l'eau, nous buvons nos microbes”. **Louis Pasteur.**

“Nous ne vaincrons ni le SIDA, ni la tuberculose, ni le paludisme, ni aucune autre maladie infectieuse qui frappe les pays en développement, avant d'avoir gagné le combat de l'eau potable, de l'assainissement et des soins de santé de base”.

Kofi Annan, Secrétaire général de l'OMS.

L'eau c'est de l'or
Regarde bien
Y'en a encore
Jusqu'à demain
L'eau c'est de l'or
Prends-en bien soin
C'est un trésor
Entre tes mains
Oui mais demain
Comme par hasard
Un beau matin
Il sera trop tard
Et tu verras
Ce que tu vas voir
Quand on n'aura
Plus rien à boire

De l'eau, encore de l'eau, toujours plus d'eau !

C'est le constat d'une augmentation continue des besoins en eau au cours des siècles, due à de multiples facteurs : augmentation de la population mondiale, agriculture intensive, nouvelles techniques industrielles, modernisation des modes de vie, sans oublier le dérèglement climatique.

Pour satisfaire ces besoins toujours croissants, il s'est avéré nécessaire d'augmenter les prélèvements et d'exploiter la ressource sous toutes ses formes : eau de surface, souterraine, eau salée des océans.

Cette surexploitation par des moyens techniques de plus en plus élaborés n'est pas sans de graves conséquences sur l'environnement.

Si la modification des paysages naturels par la construction de barrages, de canaux d'irrigation, de retenues d'eau peut sembler un impact mineur, ce n'est pas le cas de la modification du grand cycle naturel de l'eau et ses effets sur la biodiversité.

C'est quoi le **cycle naturel** ?

« Processus naturel au cours duquel les éléments circulent continuellement sous diverses formes entre les différents milieux de l'environnement (l'air, l'eau, le sol, les organismes) »

Comment l'exploitation de l'eau perturbe ce cycle naturel ?

- Par les barrages qui modifient le débit et l'alimentation des fleuves et des lacs, ce qui a un impact sur les végétations naturelles et les milieux aquatiques
- Par l'irrigation des champs qui provoque dans certaines régions l'assèchement de rivières et de lacs.
- Par le pompage excessif des nappes phréatiques, ce qui contribue à leur abaissement avec un effet sur les rivières et lacs ; les eaux souterraines et de surface étant connectées, affaissement des sols, infiltrations d'eau de mer.
- Par des retenues d'eau : les **Zones Humides** naturelles (marais tourbières) dont le rôle d'éponge est essentiel et dont la préservation fait l'objet d'une réglementation, sont dans le viseur de la FNSEA qui, opposée à ces contraintes, veut les remplacer par les fameuses **mégabassines**.

Rendues tristement « célèbres » par le conflit entre les opposants et les forces de l'ordre à Saint-Soline en Mars 2023, elles occupent 6 % du territoire national et font l'objet d'alertes scientifiques de plusieurs chercheurs qui les qualifient de « non-sens écologiques » très néfastes pour l'ensemble des écosystèmes naturels et des agroécosystèmes, en empêchant l'eau de s'infiltrer dans le sol, avec une perte importante par évaporation.

Les opposants à ces retenues de substitution, dans le Rapport présenté à l'assemblée Nationale le 23/06/2023, avancent les arguments suivants :

- Le principe selon lequel l'eau est un *bien commun* appartenant à tous et ne pouvant être « accaparé » par une catégorie d'usagers aux dépens des autres « *avec ces bassines, il y a effectivement un **risque de préemption de l'eau qui doit rester un bien commun dont le partage est à concerter collectivement*** ».

- Le coût élevé tant de la construction que du fonctionnement de ces ouvrages, subventionnés à 70 % par des fonds publics alors qu'ils ne seront utilisés que par certains agriculteurs. Elles alimentent un modèle agricole jugé « *productiviste* » et non durable dans le cadre du dérèglement climatique actuellement à l'œuvre.
- Les bassines contribuent à la détérioration et à l'évaporation d'une eau de qualité puisée en profondeur. Ces stockages par pompage de la nappe phréatique sont fortement contestés par le monde scientifique :

Le pompage dans la nappe phréatique a des impacts multiples (accaparement de la ressource en eau, dégradation de l'environnement et de la biodiversité, risque pour la santé humaine)

*« Un autre impact important vient d'être démontré. Une récente étude internationale, centralisée à l'Observatoire de Paris, publiée en juin 2023 dans la revue scientifique *Geophysical Research Letters*, établit un lien entre le changement de direction de l'axe de rotation de la Terre et le pompage des nappes phréatiques. En deux décennies, nous avons déplacé de telles quantités d'eaux souterraines que le pôle de rotation de la Terre s'est décalé d'un mètre vers l'Est. Le pompage des eaux souterraines est responsable à hauteur de **40 %** de la déviation de l'axe de rotation de la Terre. La vie n'est pas directement impactée, mais ce changement affecte un équilibre hydrologique essentiel, dont fait partie le niveau des mers, et dont la montée menace aujourd'hui la plupart des littoraux. »*

Alors que la nature est en mesure de stocker l'eau, et ce, gratuitement. Des solutions existent aux multiples bénéfices et moins coûteuses :

Par la gestion à la source des eaux pluviales, la régulation du flux d'eau de pluie par des toitures végétalisées, renaturation ou restauration hydromorphologique des cours d'eau, il est possible d'améliorer le cadre de vie, et de favoriser à la fois le maintien de la nature en ville, le bon fonctionnement des sols et/ou les échanges entre nappes et rivières. De plus, ces solutions contribuent à améliorer la recharge naturelle des nappes.

En conclusion, les impacts environnementaux liés à l'eau sont nombreux et variés. Il est donc essentiel de prendre en compte sa consommation d'eau, l'écotoxicité aquatique et l'eutrophisation des eaux. La raréfaction des ressources en eau douce est un problème majeur, exacerbé par le réchauffement climatique et l'utilisation intensive de l'eau dans les activités humaines. Une gestion durable de l'eau est donc essentielle pour préserver notre environnement.

Annie SICARD – Indecosa 83

Alerte aux perturbateurs endocriniens au pays basque !

En janvier 2024, un documentaire de France 5, de la série Vert de Rage, et intitulé « Retardateurs de flammes, la mort à petit feu », révélait que les urines de 29 enfants de la région de St Jean de Luz, présentaient toutes des taux élevés, de perturbateurs endocriniens (Phtalates, Parabènes, Bisphénols, pesticides, etc.) supérieurs à ceux de la cohorte d'enfants franciliens testés dans le même temps, et à un panel de 299 enfants testés sur l'ensemble du pays entre 2014 et 2016 par l'enquête Esteban.

Il en résultait que toutes les analyses présentaient des contaminations largement supérieures aux moyennes des autres contrôles dans des départements différents. Déjà, en 2022 une étude de l'IFREMER démontrait un taux anormalement élevé de ces substances chimiques dans des mollusques récoltés dans la Nivelle, la Bidassoa et l'Adour (dans les Landes toutes proches).

Au moment de la diffusion du documentaire, plusieurs pistes avaient été évoquées dont une contamination temporaire consécutive aux produits utilisés, quelques mois plus tôt, pour éteindre les incendies sur la montagne à proximité de La Rhune.

Premiers concernés : les sapeurs-pompiers. Mais de fil en aiguille, ils en sont arrivés à enquêter sur le bassin de la Nivelle, la rivière près de St Jean de Luz. Des prélèvements ont été effectués dans les rivières et à la sortie de stations d'épuration ainsi que des tests urinaires sur ces 29 enfants vivant dans ce même bassin. Mais les concernant, d'où viennent les molécules incriminées ? Des meubles et autres tissus d'ameublement, ou des vêtements ? Les retardateurs de flamme y sont de plus en plus utilisés... et pas toujours signalés !

Selon les autorités en charge de l'eau, du littoral et des milieux naturels de l'agglomération, il s'agit tout d'abord d'identifier l'origine des polluants, puis de mettre un plan d'action soit sur les installations d'eau potable ou l'assainissement si ce sont elles qui produisent ces substances. Mais si c'est plus en amont, il faudra identifier la source de départ : un industriel ou quelqu'un qui utiliserait ces molécules et qu'on retrouverait dans l'eau ?

Des prélèvements effectués selon les protocoles scientifiques ont été réalisés, autour de la station d'épuration mais aussi dans les sédiments qui gardent trace des événements successifs. Selon les chercheurs la difficulté avec ces retardateurs de flammes, c'est que les voies d'exposition peuvent hélas être très diverses et variées. Cela peut être lié à l'alimentation, ou peut être lié à l'environnement. Ce sont des molécules qui peuvent être contenues dans tous nos systèmes électroniques, dans nos tissus d'ameublement, dans des plastiques. Donc beaucoup de sources diversifiées... Et cela peut être aussi une exposition liée à l'habitat, au lieu de travail, etc. Il y a plein de sources potentielles. Pas de quoi être trop rassuré...

Les premières analyses qui ont été menées par l'agglomération du Pays Basque sont par contre rassurantes. À ce jour, l'eau de la Nivelle ne contient pas de perturbateurs endocriniens.

Mais les investigations continuent notamment sur les mollusques. C'est en effet le soulagement du côté de l'agglomération Pays Basque car les analyses démontrent qu'il n'y a pas de contamination aux perturbateurs endocriniens avec les retardateurs de flamme.

Suite à cela, la CAPB a mis en place un comité scientifique réunissant ARS, Agence de l'eau, ANSES, UPPA et Ifremer. Deux campagnes de prélèvements ont été menées au printemps dernier dans la Nivelle et au niveau des stations d'épuration sur le cours d'eau. « *L'eau du robinet est de bonne qualité effectivement, sur ce paramètre comme sur les autres, puisqu'ils sont mesurés sur tous* ». » se réjouit le délégué en charge de l'eau et du littoral à la CAPB.

Mais devons-nous pour autant abandonner toute vigilance ? En effet, tant que la cause exacte de cette contamination, touchant très fortement les enfants, n'a pas été établie les consommateurs se doivent de rester très attentifs pour le bien de tous.

Fabienne MALFROY - Indecosa 40



Vers une

Durable de l'Eau

Gestion

Les Recommandations du CESE et les revendications de la CGT

Face aux défis croissants liés au changement climatique, à la pression démographique et à la pollution, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a récemment formulé des recommandations ambitieuses pour améliorer la gestion de l'eau en France.

De son côté, la CGT a travaillé sur des repères revendicatifs qui, par certains points, rejoignent ces recommandations.

Les propositions du CESE visent à garantir une utilisation durable, équitable et résiliente de cette ressource essentielle.

Le CESE insiste d'abord sur la nécessité de réduire les prélèvements d'eau. Il propose des objectifs clairs : diminuer les prélèvements de 10 % d'ici 2025 et de 25 % d'ici 2035. Cette réduction passe par la restauration écologique des cours d'eau, avec un objectif de 25 000 km restaurés, ainsi que par la protection accrue des zones de captage sensibles.

La modernisation des infrastructures est également une priorité. Le CESE souligne l'urgence de rénover les réseaux d'eau potable et d'assainissement pour limiter les fuites, notamment dans les zones rurales. Un investissement massif, estimé à 15 milliards d'euros sur cinq ans, est jugé nécessaire pour répondre à ces besoins.

L'agriculture, premier consommateur d'eau en France, est au cœur des recommandations. Le CESE appelle à une transition vers des pratiques agroécologiques plus économes en eau et moins polluantes. Il propose également de promouvoir la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation et de conditionner les aides publiques aux résultats obtenus en matière de préservation des ressources.

Par ailleurs, le CESE insiste sur l'importance d'un partage équitable entre les usages humains et les besoins écologiques. Il prône le développement de solutions fondées sur la nature, comme la restauration des sols perméables et le stockage des eaux pluviales.

Enfin, le Conseil recommande un renforcement de la gouvernance locale grâce à l'élaboration de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dans tous les territoires. Une campagne nationale contre le gaspillage d'eau, accompagnée d'initiatives éducatives, est également proposée pour sensibiliser citoyens et entreprises.

Ces mesures ambitieuses s'inscrivent dans une volonté de faire face aux défis actuels tout en anticipant ceux à venir. Le CESE appelle ainsi à une mobilisation collective pour préserver cette ressource vitale qu'est l'eau.

Si la CGT rejoint le CESE sur la protection environnementale, elle a émis des repères revendicatifs qui se concentrent principalement autour de plusieurs principes clés.

L'eau est un bien commun et non une marchandise soumise aux lois du marché. Elle doit, bien sûr, être exclue des négociations commerciales internationales pour éviter sa marchandisation.

La CGT plaide également pour un **service public national de l'eau et de l'assainissement** et pour **une gestion démocratique et participative** impliquant les citoyens et les salariés dans la planification et la gouvernance de cette ressource vitale.

Marie NOLOT- Indecosa 57

L'eau et l'art

Colloque sur l'eau

Le colloque sur l'eau en novembre 2025 va aborder les grandes questions qui préoccupent notre association : la santé, l'environnement, l'alimentation, les services publics... Il s'agit d'alerter sur les périls qui menacent ce bien commun.

En effet, la pollution de l'eau est un problème majeur qui menace la santé des écosystèmes et des populations. Les activités industrielles, l'agriculture intensive et les déchets domestiques contribuent à la dégradation de la qualité de l'eau.

L'agriculture est l'un des principaux consommateurs d'eau. Une gestion responsable de cette ressource est donc primordiale pour garantir la sécurité alimentaire tout en préservant les écosystèmes. Les pratiques agricoles doivent évoluer vers des méthodes plus durables telles que l'agriculture biologique et la permaculture qui limitent l'utilisation de produits chimiques et favorisent la conservation de l'eau. Les politiques publiques doivent soutenir ces transitions en investissant dans des infrastructures adaptées et en formant les agriculteurs aux techniques respectueuses de l'environnement.

Par ailleurs, l'accès à l'eau potable est un droit humain. Pourtant, dans de nombreuses régions du monde, cet accès est limité entraînant des conséquences dramatiques sur la santé et le bien-être des populations. En France, bien que l'accès à l'eau soit généralement garanti, des inégalités persistent notamment dans les zones rurales ou les quartiers défavorisés. De plus, si l'eau potable est généralement de bonne qualité, des disparités existent avec dans certaines régions une pollution des nappes phréatiques et des rivières mettant en danger la santé des consommateurs.

L'eau est un bien commun précieux qui nécessite une gestion responsable et solidaire. Le retour à un service public de l'eau, la lutte contre la pollution, la promotion de pratiques agricoles durables et l'accès équitable à l'eau potable sont des enjeux cruciaux pour notre avenir.

Ce retour à un service public de l'eau est porté par de nombreux mouvements sociaux dont notre association ; géré de manière transparente et démocratique il serait essentiel pour répondre aux besoins de la population et promouvoir une gestion durable des ressources.

En tant que citoyens engagés, nous avons la responsabilité de défendre tous les principes qui contribuent à sortir d'une gestion privée de ce bien commun et de travailler ensemble pour protéger cette ressource vitale pour les générations futures en s'inscrivant dans tous les combats et luttes pour l'intérêt général.

Notre **colloque sur l'eau** sera un moment d'échanges et de réflexions sur le devenir de l'eau.

Le matin nous aborderons les constats concernant les problèmes actuels et les menaces qu'ils représentent sur la quantité, la qualité et la santé. Quel partage ?

L'après-midi nous débattons des solutions avec les questions de la gouvernance, de l'accès, de la tarification pour aborder le retour à un service public de l'eau.

Pensez à **bloquer cette date** sur vos agendas pour y **participer**.

6 novembre 2025

Montreuil

Béatrice DELAFOND - Indecosa 79 - Animatrice du collectif eau

- Dans son **manifeste pour un droit universel à l'eau**, Indecosa CGT fixe **7 principes fondamentaux** :
Principes de neutralité, d'égalité, de solidarité, de continuité, de légitimité, d'homogénéité et de salubrité (A retrouver page 28 de notre dossier eau).
- **Position de la fédération CGT des services publics** (pages 31 à 33 du dossier eau)
- Retrouver le **dossier eau** réalisé par le collectif alimentation sur notre

Bonne lecture